NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

69 N° 9 1947

Une « Societas Iesu » au XVème siècle

A. DE BIL (s.j.)

p. 949 - 956

https://www.nrt.be/fr/articles/une-societas-iesu-au-xveme-siecle-2881

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

UNE « SOCIETAS IESU » AU XVe SIECLE (1)

Dans la continuation des Annales de Baronius, par Raynaldus, on lit à l'année 1459 « Hoc anno (Pius II) novam militiam societatem Iesu nuncupatam, quae se bello in Turcas gerendo, fideique amplificandae devoveat, multis privilegiis decoravit atque universos praesides, reges, principes rogavit ut eos, qui huiusmodi se societati aggregarent proficiscerenturque in barbaros, opera et studio iuvarent » (2).

Une bulle du pape Pie II (*Pii II Reg. Vatic.*, n° 469, fol. 386) nous renseigne sur la nature de la « Societas Iesu » en question. Elle débute par les mots suivants « Pius etc. Dilectis filiis omnibus et singulis Societati Domini Iesu nuncupatae incorporatis et incorporandis seu eam profitentibus salutem » (3). Après des considérations générales sur la croisade contre les Turcs, les retards forcés d'une action commune des princes et la nécessité de secourir par des expéditions de moindre envergure les positions menacées, le pape autorise la formation d'une bande militaire dont l'organisation lui a été proposée par leur « *orator et nuntius* », un certain *Gerardus de Campo, Leodiensis*. Destinée à aller combattre les Turcs, elle portera le nom de *Societas Iesu* (Gérard dans certaines lettres françaises le traduit par Compaignée de Jésus). Le pape en détermine les modalités. Gérard s'est présenté au pape avec les propositions du groupe et des lettres de recommandation de plusieurs princes catholiques.

Il a sollicité l'approbation pontificale pour le dessein de ces nombreux hommes, pleins de piété et « *probitate praestantissimos* », d'organiser une expédition pour laquelle ils s'engageaient à se défrayer

(1) Sources : H. Prutz, *Pius II Rüstungen zum Turkenkrieg und die Societas Iesu des Flandrers Gerhard des Champs*. Münchener Sitzungsberichte, Philosophisch-philologische und historische Klasse, 1912, 4 Abh. — en appendice la bulle de Pie II, Pii II reg. Vatic., n° 469, fol. 386. — *Mémoires et documents* publiés par la société historique et d'archéologie de Genève, t. XX, pp. 106, ss. Le Fort y publie la correspondance de Gérard avec les autorités de Genève. — *Revue des sociétés savantes, 1876*. Parmi les documents extraits des archives de Besançon figurent les pièces ayant rapport à la *Societas Iesu*. — *Pii II Commentarii rerum memorabilium a R. D. Ioanne Gobellino*, edit. Franç. Band. Piccolomini, Rome, MDLXXXIIII, l. XII, p. 591 ss. — *Raynaldi Annales ecclesiastici*, éd. de Lucques, 1753, t. XXIX, p. 216-217. — H. Vast, *Le cardinal Bessarion (1403-1472)*, 1878. — L. Mohler, *Kardinal Bessarion als Humanist und Staatsmann*, I. Darstellung. — *Funde u. Forschungen... Görresgesellschaft*, Paderborn, 1923, pp. 285 ss. — L. v. Pastor, *Geschichte der Päpste*, II, ed. 1894.

(2) *Raynaldi Annales ecclesiastici*, 1753, t. XXIX, p. 216-217. Quae litterae hac nota temporis consignatae. Datae Mantuae anno MCDLIX, Kal. Iulii Pontif. anno 1°. — Il s'agit ici d'une des copies expédiées de Mantoue et signalées au registre de Pie II mais à une date différente de celle de la première collation.

(3) H. Prutz, *o.c.*, p. 60-63.

eux-mêmes. L'orateur, interrogé par le pape et les cardinaux, se fai sait fort d'organiser rapidement cette expédition. Après délibération, les cardinaux ont jugé que le dessein était inspiré de Dieu et que la nouvelle organisation rendrait grand service, comme corps auxiliaire en Hongrie ou dans les autres pays menacés. Le pape en approuve donc la création dans les conditions suivantes : les troupes se réuniront au camp de Bouillon et seront recrutées dans quatre nations : les états du duc de Bourgogne, la Lorraine, les états du duc de Savoie et la principauté de Liége. Elles ne pourront dépasser le total de dix mille hommes. Il appartiendra au pape, les troupes une fois prêtes, de donner l'ordre de départ, de désigner un légat ou un nonce, et de nommer un capitaine pour les commander. Afin de promouvoir l'entreprise le pape accorde à tous ceux, quels qu'ils soient, qui s'engageront pour la durée d'un an et à leurs frais dans cette entreprise, ainsi qu'à ceux qui fourniront un homme d'armes aux mêmes conditions, ainsi qu'à l'homme qu'ils défrayent, une indulgence plénière et la rémission de leurs péchés en vertu de l'autorité apostolique. Ils pourront en outre se faire délier de tous vœux non solennels, d'entrée en religion, de chasteté, de pèlerinage. Dans chacun des quatre états prénommés les promoteurs de la Société pourront choisir quatre religieux, de n'importe quel ordre, qui s'offriront à ce ministère, pour prêcher l'enrôlement. Ils seront par le fait investis par l'autorité apostolique du pouvoir d'absoudre dans les cas désignés. Cette bulle est datée de Rome « apud Sanctum Petrum anno... MCCCCLVIII. Idibus Ianuarii, pontificatus nostri primi » c'est-à-dire le 13 janvier 1459. Trois duplicata en furent expédiés ultérieurement de Mantoue.

La concession de cette bulle se place quelques jours avant le départ du pape pour le congrès de Mantoue le 22 janvier 1459. Le 9 février de la même année, Pie II écrivit à son représentant à Rome, Nicolas de Cusa, de lui envoyer à Pérouse cet allemand que, sur la recommandation du cardinal Bessarion, il avait autorisé à organiser cette société. Le 29 juin 1459, le pape renouvela le privilège et munit Gérard de Campo de lettres de recommandation pour les princes (4).

Dès son avènement Pie II s'était fixé comme programme de son règne la croisade contre les Turcs et ne cessa d'y appliquer toute son énergie, malgré le peu de faveur que ce plan rencontrait chez la majorité des cardinaux et l'indifférence et l'hostilité des princes et états chrétiens, qui, au milieu de leurs luttes intestines et dans leur politique égoïste, ne se souciaient guère du danger qui menaçait l'Europe.

La chute de Constantinople avait certes secoué la torpeur ; le duc de Bourgogne, par le vœu du faisan (1454), s'était engagé à partir en croisade si un grand souverain prenait la tête de l'expédition, mais celui-ci ne s'était pas trouvé et les appels de Nicolas V et de Calixte

(4) C'est probablement la bulle visée par Raynaldus.

III avaient été méconnus par les cours et les nations chrétiennes de l'Occident.

C'est dans ces conditions que, d'après les « *Pii II commentarii* » de Gobellinus, l. XII, Gérard s'était présenté à Rome. De Campo y passe pour français : « perdita Constantinopoli, cum accepisset praedicatores in ecclesiis sermocinantes publice asserere, caelum mereri qui contra Turcas arma capesserent, zelo fidei ac religionis fervore correptus sub Calisto tertio, publicata in hostes fidei christianorum expeditione, distractis rebus et omni substantia in argentum redacta, cum trecentis peditibus Romam venit, profecturus in Graeciam si stipendio iuvaretur (5). Cum nihil accepisset, maestus abiit, fervoreque omni deposito, in Sabaudiam migravit ». Gobellinus n'est guère favorable à Gérard et s'inspire sans cesse des rapports tendancieux et parfois contradictoires de Lucas de Tollentis, que nous rencontrerons plus tard. Il reproche à Gérard d'avoir tenu une hôtellerie à Bologne.

L'avènement de Pie II ramena Gérard à Rome où il s'adressa au cardinal Bessarion. Par ses origines et aussi par ses convictions, ce grand humaniste était un puissant promoteur de la croisade et le plus fervent soutien de la politique de Pie II. Nature généreuse, romanesque même, il était prêt à s'enflammer pour tous les projets même aventureux et évoquait volontiers la croisade populaire de Pierre l'Ermite. C'est ainsi qu'en 1459 il proposa au provincial des Franciscains de la marche d'Ancône d'y prêcher la croisade, afin de recruter une troupe de trois cents hommes qui iraient faire la guerre au Péloponèse. Une année de service en Morée leur assurait l'indulgence plénière ; de fait la duchesse Bianca de Milan arma cent hommes, Pie II y ajouta deux cents autres. Munie de la bénédiction pontificale la troupe partit d'Ancône, s'empara de Patras par un heureux coup de main, mais se dispersa ensuite pour faire le brigandage (6).

Rien d'étonnant donc que Gérard pût compter sur son appui auprès du pape et obtenir grâce à lui le privilège demandé. Le pape en exécution du projet choisit un capitaine pour promouvoir l'entreprise. C'était un gentilhomme du Midi de la France, Guillaume de la Tourette, qui faisait partie de la garnison française d'Asti occupée au nom de René d'Anjou. Il fallait obtenir qu'il fût déchargé de son service. Aussi le pape en fit-il la demande au roi Charles VII. On ignore toutefois la réponse que fit le roi à cette lettre publiée par d'Achery.

Pie II avait convoqué les princes à Mantoue afin d'y décider et d'y organiser la croisade. Entré à Mantoue le 27 mai, le pape n'y trouva ni princes ni ambassadeurs. Il ouvrit le congrès par une mes-

(5) Gobellinus, *o.c.*, p. 591.
(6) L. Mohler, *Kardinal Bessarion*, I, p. 287.

se solennelle le 1er juin, mais les délégations n'arrivèrent qu'au mois d'août, celle d'abord de Ferrante de Naples et d'Aragon, puis vers le 15 la brillante ambassade du duc de Bourgogne. La première séance ne put avoir lieu que le 26 septembre et bientôt, malgré les appels éloquents du pape et du cardinal Bessarion, des difficultés surgirent de toutes parts : opposition des Vénitiens qui voulaient sauvegarder leur commerce, désaccords en Allemagne, égoïsme des princes italiens, etc. Bref ce fut un gros échec et le pape dut se contenter pour le moment de fixer les contributions à lever dans les pays chrétiens : le clergé paierait pendant trois ans un dixième, les laïques un trentième, les juifs un vingtième de leurs revenus pour défrayer la croisade. Gérard ne semble pas avoir eu plus de succès malgré ses lettres de *recommandation, car on n'apprend plus rien de lui jusqu'en* 1463 (7), où un de ses messagers vint trouver Bessarion, pour lui annoncer que déjà quatre mille hommes étaient recrutés, et obtenir par son intervention une extension des privilèges, une bannière pontificale et une gratification de deux cents écus.

Gérard toutefois n'était pas resté inactif. Cela ressort d'une calomnie lancée contre lui et recueillie par l'enquêteur dont nous aurons à parler. Il se serait offert au roi Charles VII pour recruter en France une forte troupe, qu'il conduirait à Ancône sous prétexte de croisade, mais que de là il dirigerait contre Ferrante de Naples. Le roi avait refusé (8). Charles VII mourut le 22 juillet 1461.

En 1463 la situation commença à changer à la suite de l'avance des Turcs qui s'emparèrent de la Morée, de plusieurs îles, attaquèrent les établissements vénitiens et plus au nord avaient mis la main sur la Bosnie. Le danger se rapprochait et secouait la torpeur et l'égoïsme des princes chrétiens. La paix et l'union furent rétablies en Hongrie par le traité de Wiener-Neustadt (24 juillet 1463). Mathias Corvin était reconnu comme roi, mais, s'il mourait sans descendance, son héritage passait aux Habsbourgs. Venise après bien des tergiversations se décidait à la guerre et concluait une alliance offensive avec la Hongrie.

Pie II n'avait cessé de rappeler ses engagements au duc de Bourgogne ; il lui avait envoyé, en 1462, l'évêque de Ferrare, Lorenzo

(7) M. Hans Prutz s'est efforcé de montrer que cette démarche a dû se faire en 1460, parce que Bessarion accompagna le messager chez le pape à Pienza et que, d'après Pastor, le pape n'aurait plus visité la ville en 1461, 1462, 1463. Le texte de Pastor ne se rapporte pas à Pienza mais à la ville de Sienne « Das gespannte Verhältniss Pius' II zur Republik Siena bewirkte dass er diese Stadt in den Jahren 1461, 1462 und 1463 gar nicht besuchte und eine desto grössere Sorge seinem eigentlichen Geburtsorte zuwandte ». Pienza ne reçut la constitution urbaine et le nom de ville de Pie qu'en 1462. D'ailleurs, la visite de Bessarion aurait dû se placer au début de février 1460 vu qu'il partit *le 20 de ce mois pour son ambassade d'Allemagne. Comment expliquer* la collation si tardive de la gratification qui se place en 1463 ?

(8) Gobellinus, *o.c.*, p. 593.

Roverella, chargé aussi de gagner Louis XI à l'idée de la croisade. Le roi de France s'y montra nettement hostile, tandis que le duc de Bourgogne laissait espérer son soutien. Il promettait mais ne tenait pas. C'est alors que le pape envoya en France et en Bourgogne un nouveau nonce, le Dalmate Lucas de Tollentis. Il le chargeait d'enquêter subsidiairement sur le compte de Gérard de Campo, à la suite de la dernière démarche de Bessarion (9).

Pie II était devenu méfiant et ne se sentait pas porté à concéder sans examen préalable les grâces sollicitées par Gérard. Les deux cents ducats demandés par celui-ci, pour acquitter une dette contractée envers la municipalité de Genève dans le cours de ses démarches et pour laquelle il avait dû laisser son fils en otage, n'auraient certes pas ruiné les finances pontificales. Le pape hésitait surtout à concéder la bannière et peut-être à confier le commandement de la troupe à Gérard. C'était engager son honneur. Le Dalmate Lucas devait se rendre compte du sérieux de l'entreprise. Il rencontra Gérard à Genève et dut constater qu'il y avait un mouvement favorable à l'entreprise chez la noblesse, que Philippe, le fils du duc de Savoie, parlait de s'y engager si on lui en donnait le commandement. Un premier rapport suffisamment favorable dut être envoyé à Rome, car c'est ce qui explique l'envoi d'une lettre et d'un ordre de paiement pour cent ducats que Gérard trouvera à Genève.

Lucas avait quitté Genève en compagnie de Gérard et n'avait, d'après son rapport, rien pu apprendre en Bourgogne au sujet de la Société de Jésus et du recrutement. Ce fait doit être inexact, car, parmi les documents tirés des archives de Besançon et publiés en 1876 par la *Revue des sociétés savantes,* au sujet de la *Societas Iesu,* se trouve mentionné le fait que, le 11 février 1463, le chapitre de Besançon or-

(9) Gobellinus, *o.c.,* p. 592 : « Profectus est homo cum litteris, quas optavit : et cum Gallias circuisset, quarto demum anno, memoria eius iam obliterata, ex comitibus suis unum ad Nicaenum cardinalem misit, Pontifice apud Pientiam agente, quattuor hominum millia in eam usque diem societati adscripta referentem, brevi supra decem millia conventura. Vexillo opus esse et facultatibus quibusdam amplioribus, ac ducentis aureis quibus filium redimat creditoribus obligatum. Nicaenus, his acceptis, laetus ad Pontificem pergit : nuncium adducit, litteras ostendit ad se missas : rogat ne tanta bene gerendarum rerum omittatur occasio : Pontifex similia somnio dicit quae referuntur... Vexillum quod petitur haud temere credendum, nisi homini cognito ac probato : facultates quae peterentur non parvi ponderis esse neque cuique concedendas... ».

On reconnaît donc que des démarches ont été faites par Gérard. Ses premiers insuccès s'expliquent fort bien dans le cadre de l'échec subi par le pape lui-même au Congrès de Mantoue. Les événements de 1462 et de 1463 qui entraînèrent un accroissement de l'activité pontificale et la décision du pape de partir lui-même en croisade, ont dû ouvrir des perspectives nouvelles à l'entreprise de Gérard et le remettre en campagne. De là probablement sa missive à Bessarion et la promulgation solennelle de la bulle à Besançon (*Revue des sociétés savantes,* 1876, p. 479).

donna l'organisation d'une procession solennelle à l'occasion de la promulgation de la bulle d'érection de la *Societas Iesu*.

Gérard fit en outre observer que le nom de Bourgogne n'était pas réservé à cette province mais désignait l'ensemble des états du duc, dont les Pays-Bas formaient la partie la plus importante. Ils entreprirent donc le voyage vers le Nord, où Lucas avait d'ailleurs une mission importante à remplir auprès du duc Philippe. Ici encore, prétend Lucas, on ne savait rien ni de Gérard ni de l'entreprise. Cependant certains conseillers ducaux accusaient Gérard d'avoir présenté à Charles VII son projet de détourner ses troupes vers Naples. Lucas se plaint en outre de nombreuses embûches semées sur sa route (10). Il est certain que le nonce et le capitaine ne s'entendaient guère. Gérard reprit la route de Genève pour y pousser ses préparatifs. Il y trouva la lettre de change et des instructions. Cent ducats lui étaient adressés, mais il ne pouvait les toucher que de concert avec le nonce alors aux Pays-Bas. Il parvint pourtant à les obtenir, non sans provoquer de nouveaux mécontentements « et fut savant, que j'avoie receu les dits cent ducats sans luy : comment j'ay ouy dire, il en fut malcontempt et menassa les dits agents et Robin qu'ils les rendroient une autre fois ». La correspondance du « *conduictier du pape* » et capitaine de la « *noble compaignée de Jésus* », comme il s'appelait, avec les autorités de Genève, jette quelque lumière sur les événements ultérieurs. Ces lettres de réclamations, de reproches et parfois de menaces, ont été publiées dans les « *Mémoires et documents publiés par la Société historique et d'archéologie de Genève* », t. XX, p. 106, n. par Le Fort.

Les lettres qu'il a reçues de Rome semblent lui avoir donné satisfaction, car il a obtenu une bannière pontificale et a été nommé « *promotor* », capitaine, de la troupe à organiser.

Au mois d'août 1463 une nouvelle mésaventure le frappe à Genève. Il avait recruté une troupe, non pas de quatre mille mais de trois cents hommes et sollicita le droit de passage à Genève. A l'approche de la ville, il envoya un ecclésiastique muni de lettres de divers princes, notamment du duc de Savoie et du marquis de Saluces, solliciter le libre passage par la ville, qui lui avait d'ailleurs été promis par les syndics et le conseil, l'autorisation d'une journée de séjour et le droit d'y recruter de nouveaux adhérents. Les croisés obtinrent satisfaction et se virent assigner des quartiers au faubourg Saint-Germain.

Ces passages de troupes et la prédication de la croisade n'étaient pas toujours du goût des bourgeois, qui y voyaient une charge et redoutaient de voir partir de grosses sommes pour l'étranger. Aussi, au moment où il passait sur le pont du Rhône et chevauchait à la suite de sa troupe, Gérard se vit-il subitement séparé d'eux et entraî-

(10) Gobellinus, *o.c.*, p. 592.

né tout armé à l'hôtel de ville, malgré ses lettres de recommandation et ses privilèges. Sa troupe elle aussi paraît avoir couru des dangers de la part de la population. Quant au chef, d'après ses lettres de réclamation, il fut dépouillé d'une partie de ses biens, que toutes ses protestations, appuyées même d'ordres impériaux, ne parviendront pas à lui faire recouvrer. Il put s'estimer heureux de poursuivre sa route vers l'Orient. La troupe ne descendit pas vers l'Italie pour y être dirigée sur Raguse, comme on était convenu ; Venise s'y opposa. Elle prit la route d'Allemagne. « Passant par les Allemaignes, dit Gérard, toujours en augmentant ma Compaignée » (Le Fort, *o.c.*, p. 112-113), « il se rendit par la Hongrie vers la Bosnie, où Mathias Corvin menait campagne contre les Turcs. Le roi avait pris d'assaut la ville de Jaicza (1er octobre 1463) et assiégea la garnison turque dans la citadelle. C'est à ce moment que Gérard arriva avec sa troupe : « Je arrivay... en l'armée du roy de Hongrie, qui tenoit siège en une place à l'encontre des Turqes nommé Jays » (Le Fort, *o.c.*, p. 113). Le siège se poursuivit jusqu'au 16 décembre. La garnison avait le choix : s'engager dans l'armée hongroise ou rentrer dans son pays, après avoir livré ses armes. 400 guerriers d'élite demeurèrent prisonniers et furent assignés aux chefs des divers contingents. De Campo se vit attribuer quelques-uns d'entre eux, parmi lesquels un capitaine. Il les emmena avec lui comme témoins de la valeur de la « *Compaignée de Jésus et de son capitaine* » et en fit cadeau à ses protecteurs. Gérard eut sa part du triomphe de Corvin, il se vit anobli par le roi de Hongrie et reçut de l'empereur Frédéric III le titre de Comte palatin ». Corvin doit avoir apprécié ses services, car il le chargea de nouveaux recrutements et de lui amener ses troupes en mars 1466. Gérard lui-même écrivait non sans fierté : « Et de toutes les croisiés passés rien n'est venu à perfection hors seullement l'armée du roi de Hongrie et de la très noble Compaignée de Jésus » (Le Fort, *o.c.*, p. 110).

A son retour Gérard semble, d'après les villes d'où sont expédiées ses lettres au Conseil de Genève, avoir séjourné surtout dans les états du duc de Savoie et dans leurs environs : Vienne (2 octobre 1464), Lyon (8 décembre 1465), Fribourg (31 janvier 1466). Tous ces détails nous sont connus par cette correspondance, qui, si elle n'obtint pas satisfaction pour son auteur, nous permet de recueillir quelques renseignements sur la « *très noble Compaignée de Jésus* ». Une lettre de Mathias Corvin vient en quelque sorte en corroborer la véracité. Dans une missive datée du 23 septembre 1465, donc avant la lettre où Gérard mentionne ce nouvel engagement, le roi écrit au Conseil de Besançon que les Confrères de la « *Societas Iesu* » comptaient se rassembler en Hongrie en mars 1466, et voudraient lui envoyer au mois d'octobre un plénipotentiaire pour prendre les arrangements (*Rev. des sociétés savantes*, 1876, p. 479). Gérard y est

appelé « *nuntius* » et « *promotor* » ce qui indique qu'il avait obtenu une promotion à la suite des services rendus.

Qu'advint-il de la « *Compaignée de Jésus* » et de son chef « *comte palatin et capitaine de la Compaignée de Jésus* », les documents ne le disent pas. Nous ignorons même si les confrères furent fidèles au rendez-vous du mois de mars 1466. Le pape qui lui avait accordé la bulle était mort dans la nuit du 14 au 15 août 1464.

De la confrontation des divers documents il résulte que Gérard n'a pu être le misérable aventurier qu'en voudrait faire Gobellinus. Comment expliquer dans cette hypothèse le crédit dont il n'a cessé de jouir auprès de plusieurs évêques et de princes ? Ses lettres révèlent en lui un homme plus cultivé qu'on ne l'attendrait d'un militaire et d'un « *conduictier* », fût-il pontifical.

Ce sont ces traits qui ont poussé M. Prutz à une hypothèse qui ne repose malheureusement sur aucun indice sérieux (11).

Tandis que depuis 1466 la vie de Gérard de Campo s'enfonce dans les ténèbres de l'oubli, il est un autre Gérard originaire des Pays-Bas qui semble jaillir à la lumière vers 1470. C'est Gerardus Flandrensis ou Gerardus de Lisa (12), le fameux imprimeur de Trévise, qui édita entre autres les célèbres lettres de Phalaris. M. Prutz ne voit aucune difficulté à concilier l'épithète de Lisa, de Flandria qu'il interprète comme tout le monde : des bords de la Lys, de Flandre, avec l'épithète Leodiensis de Gérard de Campo, dans l'idée erronée, tirée on ne sait d'où, que le diocèse de Liége se soit jamais étendu à la Flandre. Du moment que cette opposition ne se résoud pas, tous les autres indices, si peu probants d'ailleurs, perdent toute leur valeur.

Il n'était peut-être pas sans intérêt de signaler la première apparition d'un nom qui sera repris moins d'un siècle plus tard et gardera une résonance militaire, vu qu'il n'est que la traduction du terme « *compañhia* ». Sous la plume de l'ancien officier, ce nom n'a sans doute pas perdu sa saveur guerrière, bien qu'il ne dût désigner qu'une milice spirituelle, destinée elle aussi à « dilater la foi » mais sans courir sus aux Turcs.

A. De Bil, S. I.

(11) H. Prutz, *o.c.*, p. 45 suiv.
(12) *Biographie de Belgique*, VII, p. 640-643.